

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mai 2026

RELATIVE À L'ORGANISATION, À LA GESTION ET AU FINANCEMENT DU SPORT
PROFESSIONNEL - (N° 1560)

Adopté

N° AC264

AMENDEMENT

présenté par
M. Belhaddad, rapporteur

ARTICLE 6

À la seconde phrase de l'alinéa 3, substituer aux mots :

« Cette société commerciale a »

les mots :

« Ces sociétés commerciales ont ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination visant à permettre une société de clubs consacrée au secteur féminin.